

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 26 JUILLET 2022

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	07
Nombre de membres qui ont pris part à la délib.	08
Date de la convocation	19/07/2022

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -IMBERT Joëlle – LE MAGADURE Antoine – PONS Michel -BUMAT Vincent.

Absente excusée représentée : TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : Etablissement d'un contrat de prêt pour les travaux réseau eau potable

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur d'eau potable et la mise en conformité des captages des travaux ont été lancés :

Schéma Directeur eau potable 25 554 € H.T.

- Travaux de remplacement de compteurs et vannes de sectionnement sur le réseau d'eau potable 52 083.00 € H.T.
- Travaux de mise en place de la télégestion sur le réseau d'eau potable 29 360 € H.T.
- Étude de turbidité sur le captage de la source Miane 7 910 € H.T.

Le taux de subvention obtenu pour ces différents travaux étant de 70 % la commune envisage de recourir à l'emprunt pour un montant de 30 000 € et d'autofinancer le solde soit 4 472 €.

Après consultations de plusieurs organismes financiers seul le Crédit Agricole Alpes Provence a fait une proposition :

Prêt de 30 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 2.98 %.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 30 000 € suivant les caractéristiques ci-dessous :

Objet :	travaux sur le réseau d'eau potable
Montant du capital emprunté	30 000 €
Garantie :	Sans garantie
Durée d'amortissement :	20 ans
Taux d'intérêt :	2.98 %
Frais de dossier :	45.00 € (0.15% du montant emprunté)
Profil d'amortissement :	Échéances constantes
Périodicité retenue :	Échéances annuelles
Remboursement anticipé :	possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle
Engagement d'inscription de l'emprunt au budget primitif	

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Alpes Provence

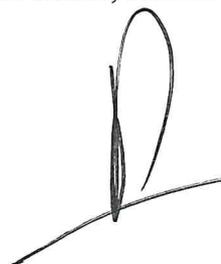
Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220726-DELIB362022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2022